

# COMMUNE de LA PORTE DU DER

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2020

Effectif légal : 23  
Nombre de présents : 22

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de votants : 23

L'an deux mil vingt, le douze juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 5 juin 2020, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

### **PRESENTS :**

BAYER Jean-Jacques, BAYER Anne-Sophie, BEURNAUX Jean-Pierre, BOUSSIN Karine, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GASCARD Aurélie, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, LE BRICON Sophie, MION Christophe, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PERRIN Arnaud, TROUSSET Amandine, VAILLANT Francis, VAN-HOORNE Jean-François, VERDUN Michèle, VIVET-HENNEQUIN Aurore.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

JUILLY Séverine représentée par BEURNAUX Jean-Pierre

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance

### **Délibération 2020/06-34**

#### **Budget principal : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune de La Porte du Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération 2020/06-35**

#### **Budget principal : compte administratif 2019**

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget principal 2019 de la commune de La Porte du Der au Conseil Municipal, comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	Dépenses	1 931 490.67
	Recettes	<u>3 646 726.05</u>
	<b>Excédent</b>	1 715 235.38
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	Dépenses	2 492 994.16
	Recettes	<u>1 840 252.83</u>
	<b>Déficit</b>	- 652 741.33

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget principal, tel que présenté.

### **Délibération 2020/06-36**

#### **Eau Robert-Magny : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2019 du budget eau Robert-Magny n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

**Délibération 2020/06-37****Eau Robert-Magny : compte administratif 2019**

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget eau Robert-Magny 2019 au Conseil Municipal, comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	Dépenses	74 891.50
	Recettes	<u>129 460.58</u>
	<b>Excédent</b>	54 569.08
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	Dépenses	23 519.13
	Recettes	<u>27 697.24</u>
	<b>Excédent</b>	4 178.11

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget eau Robert-Magny, tel que présenté.

**Délibération 2020/06-38****Eau Montier-en-Der : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2019 du budget eau Montier-en-Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

**Délibération 2020/06-39****Eau Montier-en-Der : compte administratif 2019**

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget eau Montier-en-Der 2019 au Conseil Municipal, comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	Dépenses	17 210.39
	Recettes	<u>55 037.96</u>
	<b>Excédent</b>	37 827.57
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	Dépenses	114 174.00
	Recettes	<u>140 267.15</u>
	<b>Excédent</b>	26 093.15

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget eau Montier-en-Der, tel que présenté.

**Délibération 2020/06-40****Affectation du résultat du budget principal, du budget eau Montier-en-Der et du budget eau Robert-Magny**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (1 807 632.03 €) comme suit :

- Couverture de besoin de financement  
1068 (Recettes d'investissement) 622 470.07 €
- Excédent de fonctionnement reporté  
Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) 1 185 161.96 €

Le déficit d'investissement (622 470.07 €) sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement au budget primitif 2020)

**Délibération 2020/06-41**  
**Budget principal : budget primitif 2020**

Le Maire présente les prévisions du budget principal 2020 de la commune au Conseil Municipal, comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	Dépenses	3 740 602.96
	Recettes	3 740 602.96
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	Dépenses	7 018 714.49
	Recettes	7 018 714.49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du budget principal, tel que présenté.

**Délibération 2020/06-42**  
**Lotissement du Poirier Maillard : budget primitif 2020**

Le Maire présente les prévisions du budget du Lotissement du Poirier Maillard 2020 au Conseil Municipal, comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	Dépenses	1 586 482
	Recettes	1 586 482
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	Dépenses	793 241
	Recettes	793 241

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du lotissement du Poirier Maillard, tel que présenté.

**Délibération 2020/06-43**  
**Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont été proclamés membres de la commission d'appel d'offres :

**MEMBRES TITULAIRES**

- VAILLANT Francis
- OTTENWAELDER Allain
- GOUGET Hubert

**MEMBRES SUPPLEANTS**

- COUVREUX Patrick
- VERDUN Michèle
- MION Christophe

**Délibération 2020/06-44**  
**Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de membres du conseil d'administration**

Le Maire propose de fixé à 16 le nombre des membres du conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de fixer la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- du maire, président de droit
- de 8 élus au sein du conseil municipal
- de 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune, et représentants des usagers.

**Délibération 2020/06-45****Centre Communal d'Action Sociale : élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du CCAS :

1. OTTENWAELDER Allain
2. VERDUN Michèle
3. DAUTEL Jacky
4. CESARION Sylvie
5. JUILLY Séverine
6. LE BRICON Sophie
7. VANHOORNE Jean-François
8. ORMANCEY Claudine

**Délibération 2020/06-46****Syndicat Départemental Energie et Déchets (SDED 52) : Désignation de trois délégués communaux**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont été proclamés délégués communaux au SDED 52 :

1. VAILLANT Francis
2. MION Christophe
3. GOUGET Hubert

**Délibération 2020/06-47****Syndicat Départemental Energie et Déchets (SDED 52) : Mise à jour des statuts**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52 dont une copie est jointe à la présente délibération.

**Délibération 2020/06-48****Groupement d'Intérêt Public de Haute Marne (GIP) : Désignation d'un représentant**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentant de la commune au GIP de la Haute-Marne :

- VANHOORNE Jean-François

**Délibération 2020/06-49****Fédération Nationale des Communes Forestières : Désignation des représentants**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentant de la commune à la Fédération Nationale des Communes Forestières :

**Titulaire**

GOUGET Hubert

**Suppléant**

CHABROLLE Yannick

**Délibération 2020/06-50****SPL-Xdemat : Désignation d'un délégué**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme délégué de la commune auprès de la SPL Xdemat :

- CHABROLLE Yannick

### **Délibération 2020/06-51**

#### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Proposition des membres titulaires et des membres suppléants**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les personnes ci-dessous pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

#### **TITULAIRES**

1	MARCHAND Gilles
2	CHABROLLE Yannick
3	CHAUVET Bruno
4	GODARD Jean-Claude
5	LARIQUE Michel
6	OTTENWAELDER Allain
7	DHYEVRE Robert
8	DAUTEL Jacky
9	PAGNI André
10	LARDIN Henri
11	MION Christophe
12	BEURNAUX Jean-Pierre
13	HUMBERT Jean-Michel (Rives Dervoises)
14	GOUGET Hubert
15	CESARION Sylvie
16	VANHOORNE Jean-François

#### **SUPPLEANTS**

1	BROUARD Richard
2	PERRIN Arnaud
3	COUVREUX Patrick
4	MACLOUD Marc
5	GASCARD Aurélie
6	VIVET-HENNEQUIN Aurore
7	VAILLANT Francis
8	DELFOSSÉ Catherine
9	VERDUN Michèle
10	ORMANCEY Claudine
11	TROUSSET Amandine
12	BAYER Anne-Sophie
13	MANSUY Colette
14	NOLET Hubert
15	MION Christian
16	THIRIOT Ludovic

### **Délibération 2020/06-52**

#### **Acquisition d'un bien immobilier : 8, place de l'Hôtel de Ville – Montier-en-Der**

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la commune a l'opportunité d'acquérir le bien immobilier bâti appartenant Mr et Mme WEIDMANN Christian, sis à Montier-en-Der, 8, place de l'Hôtel de Ville, cadastré section AK n° 5, d'une contenance totale de 560 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du projet de création d'un espace France Services, cet immeuble étant mitoyen à la mairie de Montier-en-Der, son acquisition permettrait de regrouper en un même lieu, un bouquet de services destinés aux usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le bien immobilier cadastré section AK n° 5, au prix de 110 000 euros. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.
- désigne la SCP Prouveur-Ancelin-Schlessler, Notaires associés, pour représenter la Commune sur ce dossier
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

### **Délibération 2020/06-53**

#### **Vente d'une parcelle rue de la Côte Bardin – Montier-en-Der**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la demande formulée par Mr NOLET Patrick, domicilié 17, rue de Puisy à Montier-en-Der, qui souhaite acquérir une parcelle de terrain, cadastrée AA n° 18 rue de la Côte Bardin, pour une surface de 337 m<sup>2</sup>.

Il propose de lui vendre cette parcelle au prix de 10 € le m<sup>2</sup> soit un total de 3 370 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la vente du terrain cadastré AA n° 18 à Monsieur NOLET Patrick, aux conditions ci-dessus.
- désigne la SCP Prouveur-Ancelin-Schlessler, Notaires associés, pour représenter la Commune sur ce dossier
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

#### **Délibération 2020/06-54**

##### **Location de chasse – forêt communale de Robert-Magny : Lot 2 lieu-dit La Boulaie**

Vu le bail de location du droit chasse dans la forêt communale de Robert-Magny signé le 13 Juin 2014, lot n° 2 lieu-dit la Boulaie, avec la société de chasse de Robert-Magny,

Considérant l'exploitation et les travaux forestiers effectués dans le domaine loué entraînant une baisse d'activité de la faune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la location de chasse annuelle, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, sera de 1 100 euros. Aucune révision de loyer ne sera appliquée à compter de cette date jusqu'à la fin du bail fixé au 31 mars 2023.

#### **Délibération 2020/06-55**

##### **Convention fourrière animale**

Le Maire propose de renouveler la convention aux mêmes conditions. C'est la seule entreprise habilitée dans le nord Haute-Marne, à exercer la fourrière animale. Ce service sera assuré pour un montant de 1.50 € HT par habitant, soit un coût annuel de :

2343 habitants x 1,50 € HT = 3 514.50 € HT soit 4 217.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer la convention avec la société O Look Toutou de Saint Dizier et toutes pièces afférentes à ce dossier. Le service de fourrière animale sera assuré pour un montant de 1.50 € HT par habitant

#### **Délibération 2020/06-56**

##### **Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- du versement d'une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 euros pour les agents de la Commune de La Porte du Der qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités.

#### **Délibération 2020/06-57**

##### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Dans le cadre des travaux prévus au budget primitif 2020 de la commune de La Porte du Der et dans l'attente du versement des subventions, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de l'autoriser à disposer d'une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de réaliser une ligne de trésorerie de 700 000 euros, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, d'une durée d'un an, et d'autoriser le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Délibération 2020/06-58**  
**Aide à la rénovation de façades**

Afin de poursuivre l'embellissement de la commune de La Porte du Der et de soutenir l'activité des entreprises de la localité qui ont du faire face à l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Maire propose de mettre en place un dispositif incitatif d'aide à la rénovation des façades jusqu'au 31 décembre 2023, sous certaines conditions définies selon le règlement annexé à la présente délibération.

L'aide octroyée sera de :

- 2 000 euros maximum pour les rénovations de façades visibles de la rue
- 4 000 euros maximum pour les rénovations de façades à pans de bois visibles de la rue

L'aide ne sera accordée que si l'entreprise retenue a son siège social à La Porte du Der.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mettre en place un dispositif d'aide à la rénovation des façades comme indiqué ci-dessus
- approuve le règlement annexé à la présente délibération
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

**Délibération 2020/06-59**  
**Développement du territoire – aides à l'accession à la propriété**

Afin d'accompagner le développement de la commune de La Porte du Der et de soutenir les acquéreurs souhaitant accéder à la propriété, le Maire propose de mettre en place le dispositif incitatif suivant, **valable jusqu'au 31 décembre 2023** :

- lors de l'acquisition d'un terrain à bâtir sur le territoire de la Porte du Der, la commune remboursera aux propriétaires, lors du commencement des travaux de construction de la maison, les honoraires du notaire
- lors d'une construction d'une maison sur le territoire de la Porte du Der, la commune remboursera aux propriétaires la taxe d'aménagement, part communale
- lors de l'acquisition d'une maison sur le territoire de la Porte du Der, la commune remboursera aux propriétaires la taxe foncière (bâti et non bâti), part communale, à compter de l'année de l'acquisition (au prorata) et les années suivantes jusqu'au 31 décembre 2023.

Toute demande devra faire l'objet d'une instruction par les services de la mairie et des conventions individuelles seront établies avec chaque propriétaire qui fixeront les modalités de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place le dispositif incitatif ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2023.

Montier-en-Der, le 17 juin 2020

**LE MAIRE,**  
**Jean-Jacques BAYER**

